

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MAI 2023 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 9

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONTS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Karine CAROLA, Françoise CAMPREDON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Catherine MIFFRE, Yannick COSTA, Joël PACULL, Marc BILLES, Carine DEVOYON, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laurent FOURMOND (pouvoir à Jean-Pascal GARDELLE), Chrystelle LEBOEUF (pouvoir à Nathalie PIQUE), Pascale PUY (pouvoir à Françoise CAMPREDON), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir à Guy PALOFFIS), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Blaise FONTS), Christian FALZON (pouvoir à Xavier ROCA).

Absents excusés : Nicolas OLIVE, Laurence BARBERA, Bertille MARTY.

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON

Date de la convocation : 10/05/2023

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2023/055	PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL-PM ACQUISITION PARCELLE AK 146 – 26 RUE SAINT JOSEPH	► AUTORISE l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée à acquérir le bien situé 26 Rue Saint Joseph, cadastré section AK – N° 146 au prix de 70 000 € ; ► ACCEPTE les modalités d'intervention de l'EPFL en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières y afférentes (remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s'élevant actuellement à 0.50 % du capital restant dû) tels que mentionnés dans la convention de portage foncier ci-annexée ; ► CHARGE M. le Maire de signer tous les actes et conventions nécessaires se rapportant à cette affaire.	Adoption à l'unanimité
2023/056	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DU PARC DES SPORTS ET DE LOISIRS	► APPROUVE le projet de convention de mise à disposition temporaire des infrastructures communales du Parc des Sports et de Loisirs ci-annexé, ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2023/057	CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PMMCU)	CONSIDERANT que le système et la grille de cotation ne paraissent pas adaptés, ► EMET UN AVIS DEFAVORABLE concernant le projet de convention intercommunale d'attribution des logements	Adoption à l'unanimité

	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	locatifs sociaux de Perpignan Méditerranée Métropole ;	
2023/058	PLAN D'ACTION D'URGENCE ET DE RESPONSABILITE FACE A LA SECHERESSE CHARTE D'ENGAGEMENT MUNICIPALE	<p>► APPROUVE la charte d'engagement municipale ci-annexée et s'engage à mettre en œuvre le plan d'action municipal d'économies d'eau,</p> <p>► DESIGNE Mme Corinne ROLLAND-MCKENZIE en tant qu'élue référente « Eau ».</p>	Adoption à l'unanimité
2023/059	CONVENTION FINANCIERE PMMCU – FONDS DE CONCOURS PARTICIPATION TRAVAUX HYDRAULIQUES ET PLUVIAUX 2022	<p>► APPROUVE la convention financière ci-annexée portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours conformément à la convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux, d'un montant de 41 347,30 €.</p> <p>► AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant ;</p> <p>► DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023</p>	Adoption à l'unanimité
2023/060	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE D'ANALYSE FISCALE - « ATELIER FISCAL »	<p>► APPROUVE la convention ci-joint à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole pour la mise à disposition d'un outil informatique dénommé « atelier fiscal » ;</p> <p>► AUTORISER M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.</p> <p>► DIT QUE chaque utilisateur du progiciel devra signer la charte ci-jointe relative à l'utilisation de l'application logicielle « atelier fiscal ».</p>	Adoption à l'unanimité

Liste des délibérations publiée et affichée le : 23/05/2023